

# Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique des bassins Tude et Dronne aval



## Compte rendu du Comité Syndical du mardi 19 décembre 2017 à 18 h 30 Salle des fêtes de Rioux Martin

Communes	Délégués titulaires	Titulaires Présents	Excusés ayant donné procuration à :	Délégués suppléants	Suppléants présents	Participent aux délibérations
AIGNES et PUYPEROUX	M. Laurent BERTHAUD			Mme. Myriam HUGUET		
AUBETERRE sur DRONNE	M. Jean Paul LAFRAIS	X		M. Xavier ORAIN		
BARDENAC	M. Bernard BERTON	X		M. Michel MAZURIE		
BAZAC	M. Régis CHALARD	X		Mme. Nelly CHADEFAUD		
BELLON	M. Joël JARNY			M. Laurent MONTIGAUD		
BOISNE-LA TUDE	Mme Lysiane BOUGON-CELERIER	X		M. Francis BROUANT	X	
BORS de MONTMOREAU	M. Yves DUPUY	X		M. Pascal BOURDIGEAUD		
BONNES	M. Stéphane BEGUERIE	X		M. Jean Claude FAURE	X	
BRIE sous CHALAIS	M. Olivier RIVALAN		M. Bernard HERBRETEAU	M. Fabrice BORDE		
BROSSAC	M. Jean Pierre CHARBONNIER			Non désigné		
CHALAIS	M. Joël MOTY		M. Marc DUFLOT	M. Michel DUBREUIL		
CHALAIS	M. Marc DUFLOT	X		-		
CHAMADELLE	M. Sophie BLANCHETON	X		M. Gérard MUSSOT	X	
CHATIGNAC	M. Daniel BOUCHERIE	X		Mme. Murielle PETIT		
COURGEAC	M. Michel ROUSSELIERE			M. Francis GALTEAU		
COURLAC	M. Ludovic MELUN			M. François DI VIRGILIO		
COUTRAS	M. Michel FOULHOUX	X		Mme Véronique DI CORRADO		
COUTRAS	Mme Sylvie BOISSEL	X				
CURAC	M. Noël GEORGES	X		M. GELINEAU YVON		
JUIGNAC	M. Christophe PETIT	X		M. Jérôme VRIGNAUD		
LA BARDE	M. Laurent POINEAU	X		M. Jean Michel ROUX		
LAGORCE	M. Bernard DUDZIAK	X		M. PAREJA Jean Pierre		
LAPRADE	M. Cyril BRARD	X		M. Bernard CHAUVIT	X	
Les EGLISOTTES	M. Bernard NADEAU	X		M. Francis GARETON		
Les EGLISOTTES	M. Bernard GUILLEMOT	X				
Les ESSARDS	M. Laurent ESCLASSE	X		M. Joël LABROUSSE		
Les PEINTURES	M. Wilfrid NERI	X		M. Jean-Paul MUSSET		
MEDILLAC	M. Philippe FOUGA	X		Mme. Françoise TARDE		
MONTBOYER	M. Dominique CHAUMET	X		M. Michel DUBOIS		
MONTIGNAC le COQ	M. Alain DESERT	X		M. Damien HERY		
MONTMOREAU SAINT CYBARD	M. Bernard HERBRETEAU	X		M. Jean Claude CHAUMET		
NABINAUD	M. Pierre BROUILLET			M. Régis STEFANIAK		
ORIVAL	M. Daniel ROUSSE			M. Louis DUMAS		
PILLAC	Mme. Géraldine BOUILLON	X		M. Denis AUDOIN		
RIOUX-MARTIN	M. Joël BONIFACE	X		M. Adrien CHADEFAUD		
ROUFFIAC	M. Jean Marie RIBEREAU			M. Jean Pierre VINCANT		
SAINT AIGULIN	M. Patrice PELET	X		M. ALAIN CHIRON		
SAINT AIGULIN	M. Jean Pierre GOUZILH	X		-		
SAINT AMAND de MONT.	M. Michel PAUL-HAZARD	X		M. Loïc SEGUIN	X	
SAINT-AVIT	M. Michaël PASQUIER	X		M. Fabrice GUITARD	X	
SAINT-EUTROPE	M. Vincent FROUGIER			M. Thierry BRUNO		
SAINT-LAURENT de BELZAGOT	Mme Dominique BLANLOEUIL			Mme Corinne BILLONNET		
SAINT-MARTIAL de MONT.	Mme Martine VAN LECKWYCK - CATRY	X		M. Loïc CIMETIERE		
SAINT QUENTIN de Chalais	M. Thierry JAUVIN	X		M. Alexandre DOUSSAINT	X	
SAINT-ROMAIN	M. Dominique LE GRELLE	X		M. William RICHARD	X	
SAINT SEVERIN	M. Christian MARCADIÉ			M. Patrick BENOIT		
YVIERS	Mme GEIMOT Nicole	X		Mme CABROL Claudia		
<b>TOTAUX</b>		<b>34</b>	<b>2</b>		<b>8</b>	<b>0</b>

Date de la convocation : 05 décembre 2017 - Quorum : 24

Nbre total de délégués titulaires : 47 - Nbre de délégués titulaires présents : 34

Nbre total de délégués suppléants : 43 - Nbre total de délégués suppléants présents : 8 - Nbre total de délégués suppléants ayant pris part au vote : 0. Nbre total de pouvoirs : 2 - Nbre de votants : 36

Secrétaire de séance pour la lecture des pouvoirs : Mme BOISSEL Sylvie

### Assistaient à la séance :

- M. PANNETIER Gaël, responsable des services et technicien milieux aquatiques,
- M. HOSPITAL Pierre-Antoine, technicien milieux aquatiques,
- Mme NADAUD Géraldine, adjointe administrative,
- M. BONIS Eric, technicien milieux aquatiques et animateur Natura 2000 au SABV Dronne aval à partir du 08/01/18,
- Mme AUBRIT Marie-Claire, Maire de Saint-Félix, CDC des 4 B,
- M. BORDE Guy, Maire de Boscamnant, CDC Haute Saintonge,
- M. MARTINEZ Jean-François, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais,
- M. TEISSIER Matthieu, chargé de mission à la Communauté d'Agglomération du Libournais,
- M. MAINDRON Bernard, Vice-Président de la CDC Haute Saintonge,
- M. PILON Olivier, Direction général des services à la CDC Lavalette, Tude, Dronne.

## **Ordre du jour**

---

### **Nomination d'un secrétaire de séance et validation du compte rendu du comité syndical du 19/06/17**

#### **Travaux et études:**

- Point sur les projets, les chantiers et les dossiers en cours
- Projet de délibération : travaux tranche 3 du PPG 2016-2026 du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 31 décembre 2019
- Etat d'avancement de l'étude de bassin versant de la Dronne aval
- Animation Natura 2000 Vallée de la Dronne 2018 : état d'avancement et recrutement

#### **Finances**

- Projet de délibération : plan de financement des postes des agents pour 2018
- Projet de délibération : décision modificative n° 4 du BP 2017
- Projet de délibération : autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du BP 2018
- Projet de délibération : règlement des factures internet et téléphone par prélèvement
- Projet de délibération : liste des dépenses à imputer au compte 6232 : « fêtes et cérémonies »
- Projet de délibération : actualisation de la convention de mise à disposition des locaux avec Rioux Martin
- Projet de délibération : actualisation et renouvellement de la convention avec PASS Sud Charente

**Ressources humaines** : projet de délibération : Mise en place du RIFSEEP pour la catégorie C de la filière technique

**Informations statutaires** : Gestion de l'eau, des milieux aquatiques et prévention des inondations et point d'étape sur la modification des statuts

**Autres** : proposition d'un nouveau logo pour 2018 et présentation d'outils de communication

#### **Questions divers**

## **Introduction**

---

M. Joël BONIFACE, Président du syndicat, constate que le quorum est atteint, le comité syndical peut délibérer valablement. Il remercie tous les membres présents, dont les CDC Lavalette Tude Dronne et de Haute Saintonge présente, ainsi que les communes invitées.

Mme BOISSEL Sylvie est nommée secrétaire de séance et donne lecture des pouvoirs : Mr Olivier RIVALAN qui a donné son pouvoir à M. Bernard HERBRETEAU et M. Joël MOTY qui a donné son pouvoir à M. Marc DUFLOT.

M. BONIFACE propose de rajouter à l'ordre du jour les deux points suivants :

- Modification du plan de financement de l'étude pour la continuité écologique du barrage de Coutras,
- Modification du plan de financement pour la restauration de la continuité écologique de trois ouvrages en liste 2 – barrage de Bosseau (OP 10), barrage du Berteau (OP 15) et barrage de Pavillon (OP 18).

***Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents accepte de rajouter à l'ordre du jour les deux points suivants.***

## **Compte rendu de la précédente réunion**

---

Le Président présente aux délégués le compte rendu du dernier comité syndical, en date du 19 juin 2017. Ce compte rendu a été envoyé à tous les délégués pour avis et aux communes pour information. Aucune modification n'étant à apporter au compte rendu, il est validé par l'ensemble des délégués et sera publié sur le site internet du syndicat.

## Tableau de bord sur les projets, les chantiers et les dossiers en cours

### TRAVAUX :

N° Opération	Actions et descriptif	Date de la décision	Délib.	Dimension de l'action	Lancement prévisionnel	Date de lancement réel	Achèvement prévis.	Date d'achèvement réelle	Montant prévisionnel	Montant réalisé	Niveau de réalisat°	Etat de l'action au 21/09/17	Etat de l'action au 19/12/17
144	Lutte contre le ragondin et soutient aux GDON du territoire	23/03/16	17/2016	43 communes	08/07/55	08/07/16	31/12/17	31/12/17	4 300 €	3 900 €	90%	versé 1300€ en 2016 à chalais + 2600€ à chalais en 2017	90%
145	Lutte contre le ragondin et soutient aux GDON du territoire	20-févr-17	03/2017	52 communes	01/01/17	01/07/17	21/12/18		8 600 €	0	0%	0	0% En cours
144	PPG 2016/2026 Tranche n°1 2016/2017	23-mars-16	30/2016	PPG Tude 2016/2026	01/08/16	01/08/16	31/12/17		241 000 € ttc prévisionnel révision à 157000 € ttc	142 195€ ttc	90%	60%	90%
145	PPG 2016/2026 Tranche n°2 2017/2018	19-déc-16	33/2016	PPG Tude 2016/2026	01/07/17	01/07/17	31/12/18		121 115 € ttc Subventions :	65000€ ttc	54%	5%	54%

### ETUDES :

Opération	Actions et descriptif	Date de la décision	Délib.	Dimension de l'action	Lancement prévisionnel	Date de lancement réel	Achèvement prévisionnel	Date d'achèvement réelle	Montant prévisionnel	Montant réalisé	Niveau de réalisat°	Etat de l'action au 21/09/17	Etat de l'action au 19/12/17
138	Etude : Mise en œuvre d'accès à la Dronne pour les interventions avec embarcations	23-mars-16		70 Km de Dronne (dept 16 /17/33)	01/04/16	01/04/16	01/04/18		A intégrer dans les PPG Dronne aval		80%	50%	90%
	Etude programme PPG la Tude et de Dronne 16	29/03/13	424	Bassins Tude et Dronne 16		sept-14	déc-15	?	96000€ ttc Sub 75%		90%	En cours d'instruction DDT	En cours d'instruction DDT
143	Etude bassin versant Dronne Aval (dept.17/33) BE : ARTELIA	23/03/16 et 19/12/16	22/2016 et 35/2016	Bassins versant de la Dronne (17 et 33)	01/04/16	01/04/16 siah + BE=01/17	mai-18		40 000 € ttc sub 80%	16512€ ht + facture en cours phase 3	70%	50%	70%
	Rivière index Dronne, poursuite de l'étude sur l'anguille argentée à la pêche scientifique de l'anguille argentée au moulin de Poltrot	19-déc-16	36/2016	Prestation : Pêche de Poltrot à Nabinaud	19/12/16	10/12/2017			Prestation 4000€			Lancement 10/17 jusqu'au 31/12/2018 avec Migado - convention en cours de signature	Lancement 10/12/2017 jusqu'au 31/12/2018 avec Irstea et EPIDOR - conventions signées
	Suivi du Plan de Prévention des Risques Inondations de Chalais	19-déc-16	37/2016	Commune de Chalais	19/12/16	19/12/16			0		95%	95% en cours	95 % en cours, pas passer en enquête publique
147	Etude pour la continuité écologique du barrage de Coutras	30-mars-17	16/2017	Commune de Coutras et EPIDOR	30-mars-17				12 300€ ht subvention escomptés 80%	0 €	30%	subvention CD 33 acquise - Marché en cours date butoir 29/09/17 - dépôt de demande de sub AEAG	subvention CD 33 acquise Choix BE retenu : ECOGEA : 13660€ ht - nouveau plan de financement avec dépôt de dossier se sub AEAG

	Actions et descriptif	Date de la décision	Délib.	Dimension de l'action	Lancement prévisionnel	Date de lancement réel	Achèvement prévisionnel	Date d'achèvement réelle	Montant prévisionnel	Montant réalisé	Niveau de réalisat°		
	Barrage de Poltrot : accompagnement technique de la CDC LTD										50%	En cours en cours	
	Barrage d'Aubeterre : accompagnement technique de la commune d'Aubeterre										50%	En cours en cours	
	Barrage de Coutras : accompagnement technique de Coutras										50%	En cours en cours	
145	PPG 2016/2026 Tranche n°2 - Action B2 continuité écologique hors liste 2	19-déc-16	33/2016	3 ouvrages hors liste 2 pour travaux TR4 2019	01-juil-17	01-juil-17	31/12/18		10 000€ht	0	0	0	Réalisation des études projet avec Charente Eaux à partir de Mars 2018.
Fonctionnement	Appel à projet AEAG	23/03/16 et 19/12/16	28/2016 et 46/2016	PPG Tude 2016/2026	Dépôt de dossier de pré-sélection avant 31/12/16	Dépôt de pré sélection-esquisse 15/12/16 -Dépôt du dossier /projet 30/06/17 repoussé au 15/12/17	fin 2018		19790€ ht Soit 23748 € ttc	19790€ ht Soit 23748 € ttc	16000 € ht	60%	100% - Attente de du positionnement définitif de l'Agence de l'eau Adour Garonne Pré validation des 3 dossiers par l'agence française pour la biodiversité (ex ONEMA)
	Ouvrage BV Tude OP18 /OP15/ OP10 Effacement d'ouvrages								Sub 100%		100%		

### Modification du plan de financement de l'étude pour la continuité écologique du barrage de Coutras

M. Joël BONIFACE, Président, rappelle au Comité Syndical la délibération n° 16/2017 du 30/03/17, dans laquelle les élus avaient décidé que le syndicat assurerait la maîtrise d'ouvrage de l'étude complémentaire, pour la mise en conformité

du barrage de Coutras avec la continuité écologique, d'inscrire une dépense estimative de 12 300 € HT, à la section d'investissement du budget du syndicat en 2017 et de solliciter des subventions.

Le Président explique qu'une nouvelle consultation de bureaux d'études a été lancée au mois d'août/septembre 2017, afin que des bureaux d'études puissent répondre à un cahier des charges très précis pour cette étude complémentaire. Il est demandé dans ce nouveau CCTP de dissocier clairement la phase esquisse de la phase projet.

Ce nouveau cahier des charges doit permettre le maintien de tous les usages, une meilleure intégration paysagère et une meilleure compatibilité avec le projet communal de réaménagement de la rive droite. Ce dernier scénario a étudié est une rivière de contournement mixte poissons et canoës. Comme ce type de dispositif est plus rustique que les passes traditionnelles et qu'il doit être suffisamment dimensionné pour assurer le passage des embarcations, il devrait demander un débit de fonctionnement plus important que les dispositifs envisagés dans les premières approches. Il est donc probable que la solution d'une rivière de contournement mixte soit au moins autant (sinon plus) attractive et efficace pour les poissons en montaison.

Plusieurs propositions ont été reçues, et la meilleure offre (mieux disante) est celle du bureau d'études ECOGEA, pour un montant de 19 210 € HT, contre 12 300 € HT de prévus précédemment. Le Président rappelle que cette étude se fera conjointement avec EPIDOR, la phase esquisse serait prise en charge par le SIAH pour 13 660 € HT, et la phase projet sera assurée par EPIDOR pour 5 550 € HT. Le Président propose donc un nouveau plan de financement, pour cette étude complémentaire, comme présenté ci-dessous :

Offre ECOGEA octobre 2017 :

total ESQ	13 660 €	16 392 €
total PRO	5 550 €	6 660 €
Total	19 210 €	23 052 €

Plan de financement pour la phase ESQ (MOA = SIAH)

	Montant éligible		Taux sur montant éligible	Participation finale		Taux final
AEAG						
CD33	12 300 €	14 760 €				
SIAH				3 208 €		
				Total	13 660 €	16 392 €
						100%

Il précise que ces dépenses, qui seront inscrites en investissement au BP 2018, feront l'objet d'une demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et que pour le Département de la Gironde, dans le cadre du PDES (Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires), elles sont déjà acquises.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents décide : de retenir la proposition du bureau d'études ECOGEA pour l'étude sur la continuité écologique du barrage de Coutras, pour un montant de 19 210 € HT, soit 23 052 € TTC, d'inscrire la phase esquisse (esquisse rivière de contournement et esquisse paysagère), de cette étude : 13 660 € HT soit 16 392 € TTC, à la section d'investissement du budget du syndicat en 2018, de travailler avec EPIDOR et que cette étude se fera conjointement avec EPIDOR, la phase esquisse serait prise en charge par le SIAH pour 13 660 € HT, et la phase projet sera assurée par EPIDOR pour 5 550 € HT.**

## Point d'étape sur le suivi scientifique de l'anguille argentée au Moulin de Poltrot

**Saison 2016-2017** : 1 nuit de mise en pêche le 23 et 24/03/17, 0 capture du à la faible montée du débit de la Dronne.

**Saison 2017-2018** : Conventonnement avec l'IRSTEA pour la prestation de capture de 30 anguilles argentées, mise en fonctionnement de la pêcherie depuis le 11/12/2017 avec l'augmentation du débit de la Dronne, capture de 19 anguilles jusqu'à aujourd'hui. Autres espèces de la rivière capturées dans le piège : Silure, Perche, Rotengle, Sandre, Black Bass... Les données sont détenues par l'IRSTEA et EPIDOR, le syndicat ne fait que de la prestation, les résultats de l'année précédente seront diffusés prochainement. Les 4 1ers bilans sont sur le site internet du syndicat. Les personnes intéressées peuvent assister à ces captures, pour cela prendre contact avec le syndicat.

## Modification du plan de financement pour la restauration de la continuité écologique de trois ouvrages en liste 2 – barrage de Bosseau, barrage du Berteau et barrage de Pavillon et autorisation du Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2018 liées à ce projet

M. Joël BONIFACE, rappelle à l'assemblée les délibérations 28/2016 du 23/03/16 et 46/2016 du 19/12/16, dans lesquelles les élus avaient décidé de restaurer la continuité écologique dans le cadre de l'appel à projet Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG) «effacement», pour trois ouvrages en liste 2 : le barrage de Bosseau (OP 10), le barrage du Berteau (OP 15) et le barrage de Pavillon (OP 18). Il avait été également décidé d'inscrire ces dépenses, pour les études et les travaux, d'un montant prévisionnel de 198 000 € HT pour les trois ouvrages, à la section de fonctionnement du budget prévisionnel du syndicat pour 2017 et 2018, respectivement suivant les années de réalisations des travaux, de déposer un dossier d'appel à projet et une demande de subvention, pour chaque ouvrage, auprès de l'AEAG dans le cadre de l'appel à projets continuité écologique «effacement ». Le Président explique que notre dossier a été validé en présélection au stade esquisse, par l'AEAG qui en a avisé le syndicat le 12/04/17.

Des pièces complémentaires ont été demandées : dossiers / projets et devis d'entreprises, à fournir avant le 30/12/17. Après une consultation de bureau d'études, nous avons retenu l'entreprise ARTELIA pour la phase PRO. Entre avril et juillet 2017, le syndicat a signé deux bons de commandes avec ARTELIA pour 3 dossiers au stade projet, 3 dossiers loi sur l'eau et 3 dossiers de consultation des entreprises.

Les projets, pour la mise en conformité de ces trois ouvrages, réalisés par ARTELIA, ont été soumis préalablement à l'avis de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB). Au regard de l'historique de la Tude (recalibrage des cours d'eau et création de barrages...) et d'éléments techniques comme les étiages sévères, la fonctionnalité des aménagements proposés pour la continuité écologique sur de très faibles débits et du rapport coût / efficacité, un avis négatif a été formulé par AFB. Ces trois dossiers ont donc été réétudiés par ARTELIA, suivant des préconisations de l'AFB.

Après avoir consulté l'agence de l'eau Adour Garonne sur ces trois dossiers réétudiés, il s'avère que les trois nouveaux dossiers concernant ces ouvrages ne rentrent pas dans le cadre de l'appel à projet continuité écologique effacement.

**Le Président propose à l'assemblée, de réintégrer ces trois projets en investissement et de régler, par anticipation du vote du BP 2018, les études déjà engagées.** Ces projets feront l'objet de demandes de subventions individuelles.

Le Président expose alors l'article L1612-1 du CGCT : *Jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent*. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption, l'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits. Les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite de 104 174 €.

Il y a de ce fait lieu d'autoriser M. le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget du syndicat, avant le vote du budget primitif 2018, liées à ce projet, selon la répartition suivante : **Opération 146 : CONTINUITE ECOLOGIQUE DE TROIS OUVRAGES EN LISTE 2** - article 2031 : frais d'études : 30 000 € TTC

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité décide de réintégrer en investissement, au BP 2018, les trois dossiers Projet, pour la restauration de la continuité écologique de trois ouvrages en liste 2 – barrage de Bosseau, barrage du Berteau et barrage de Pavillon pour un montant prévisionnel de 198 000€ HT, d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater, sur le BP du syndicat, avant le vote du BP 2018, les dépenses d'investissement, répartis comme suit : Opération 146 : CONTINUITE ECOLOGIQUE DE TROIS OUVRAGES EN LISTE 2 - Article 2031 : frais d'études : 30 000 € TTC**

#### Travaux tranche1 et 2 du PPG 2016-2026 de 2016 à 2018 :

Tranche n°1 – du 01/08/2016 au 31/12/2017								
Actions	Intervention	Cours d'eau	linéaires de berges actualisés V5 (en MLB)	Coût ht Prévisionnel avec linéaires actualisés	Facture payées HT	factures payées ttc	Niveau de réalisation pour TR1	
A1	Ripisylve	La Dronne T1 – 2 entreprises (RIVOLET 30 jrs de chantier et Charente Paysage 26 jrs de chantier ),	12679	55111	55215	66258	octobre/novembre 2017	DIG warsmann
		La dérivation de Bonnes	2126	2126	1449	1449	FAIT 2016	DIG warsmann
		La Rivaille	10166	12707,5	12620	12940	FAIT 2016	DIG warsmann
		La Fontaine de la Puissante	1942	2913	1960	1960	FAIT 2016	DIG warsmann
		Le Clapjeaud	2246	3369	2586	2586	FAIT 2016	DIG warsmann
		La Tude du pont du moulin Bâtraud au pont du moulin de la Forge	15600	34104	35155	42186	FAIT 2016	DIG Tude
<b>Total A1</b>			44759	110330,12	108985	127379		
B1	Continuité	Liste 2 : Barrage du Pavillon	70000				report en AAP AEAG	DIG Tude Dronne
C2	Embâcles	Interventions ponctuelles (73 en 2017)		8000	7961.50	9153	Fait 2016/2017	DIG warsmann
C3	jussie	Gestion des petits herbiers		2000	2000	2000	FAIT 2016	DIG warsmann
C4	Communication	Expo et guide pratique des rivières...		6503,89	1522	2106,4	en cours	
C7	Ragondin	Appui aux GDONs :		4000	3900	3900	Fait 2016/2017	
<b>Total</b>				130834	124443.95	144538.40		

Tranche n°2 01/07/2017 au 31/12/2018		Linéaire de cours d'eau en m	Linéaire de berge en m		Coût prévisionnel TTC	Coût Définitif € TTC au 19/12/17	Réalisation Au 19/12/17
A1 / ripisylve	La Rigole	1 515	3 030		7272	-	2018
	L'Ecreuvansou – réalisé par PASS Sud Charente + régie 33 jrs chant.	5 332	10664		25593.60	16680 réalisé	oct/nov/dec 2017
	Le Buget	1 535	3 070		5526	-	2018
	Tude tranche n° 2 (entreprises STEVE et RIVOLET). Mêmes coûts unitaires qu'il y a 10 ans	8364	16728		40147.20	En cours 28536	Nov/dec 2017 et janvier/février 2018



<b>Total A1</b>					<b>78538.80</b>	<b>45 216</b>	
A2 / Restauration hydromorphologique	1 <sup>ère</sup> passe sur tranche 1				30439.20	3428.92	Attente des autorisations
B2 / Continuité écologique ouvrages hors Liste 2	Etudes projets + Dossier Loi sur l'eau. OP 3 : ouvrage du stade de Montmoreau. OD3 : ouvrage du moulin du Faure. OD8 : ouvrage de gratteloube	Pour travaux T4 en automne 2019			12000	0	Pas commencé
C2 / Embâcles	Bassin versant Tude et Dronne 16				3600	0	2018
C3 / Jussie, espèce exotique envahissante	Gestion des petits herbiers Dronne Charentaise	Été 2017 : travaux faits par la régie et un agent du chantier d'insert <sup>°</sup> 12 jrs d'arrachage, explosion de la jussie. 98 foyers arrachés, environ 10 tonnes St Severin +Les Essards			9600	1668	2017 Régie+ insertion
C5 / Abreuvement des animaux hors lit mineur	Bassin versant Tude et Dronne Charentaise	2 pompes de prairie aménagées + 1 aire d'abreuvement + suivis des pompes existantes avec les agriculteurs. Dernière action car cette opération est reprise par la Région			6000	0	Action par Région Nouvelle Aquitaine Volet agricole
C7 / Ragondins	Appui aux GDONs				4300 Sans TVA	0	2018
<b>TOTAL</b>					<b>144 478</b>	<b>50 312.92</b>	

#### Autres actions réalisées par le syndicat :

- Génie végétal sur les berges des communes de Chalais et Montmoreau (parking et sentier piétonnier),
- Mise en place d'un arbre câblé sur la commune de Laprade, arbre penché présent sur le site, en accord avec l'agriculteur, permet de piéger les sédiments et de favoriser la renaturation des berges,
- Hydromorphologie sur la Tude amont / continuité écologique, au niveau du pont de la Barbotière sur la commune de Boisé-la-Tude (+ de 100 ouvrages à réaménager de la sorte dans le programme),
- Suivi manuel de la régénération naturelle, sur des sites clôturés en 2013 (Yviers et Montboyer), sans plantation. Croissance plus rapide des végétaux et coût inférieur à celui de plantations.
- Accueil et formation du public (stagiaires et élèves du lycée du l'Oisellerie).

#### Programme prévisionnel : TR3-2018 du PPG de la Tude et de la Dronne charentaise (2016/2026)

M. Joël BONIFACE, Président, rappelle au Comité Syndical que dans le cadre du programme pluriannuel de gestion de la Tude et de Dronne Charentaise (2016-2026), voté le 07/12/15 (délibération n° 470), une nouvelle tranche d'actions est mis en œuvre chaque année. Le fait d'avoir un programme global sur dix années oblige quand même le Comité Syndical, chaque année, à délibérer sur une tranche annuelle actualisée. Les dossiers de demandes de subventions sont liés à chaque tranche de travaux indépendamment les uns des autres et doivent faire l'objet de délibérations distinctes.

Le Président présente la tranche 3<sup>ème</sup> du PPG 2016 – 2026, pour l'année 2018, qui comporte plusieurs volets du PPG :

Tranche n°3 01/07/2018 au 31/12/2019		Linéaire de berge en m	Coût u HT/m de berge	Total € HT prévisionnel	Total € TTC Prévisionnel
<b>Actions prévues dans la PPG (2016-2026)</b>					
A1 / ripisylve	La Dronne TR2	16 118	6	96 708	116049,60
	La Tude TR3	19 368	2,2	42 609,60	51 131,52
B2 / Continuité écologique ouvrages hors Liste 2	Etudes projets : OP1 : Grand Pas OD2 : vanne du canal de Montmoreau OP2 : barrage du pont	Pour travaux Tranche n°5 En automne 2020 car nous n'avons toujours pas la DIG		20 000	24 000
C2 / Embâcles	Bassin versant Tude et Dronne 16			3 000	3600
C3 / Jussie	Gestion des petits herbiers Dronne 16			8 000	9600
C7 / Ragondins	Appui aux Groupements de défense contre les organismes nuisibles			8 600	8600 sans TVA
<b>TOTAL</b>				<b>178 317,60</b>	<b>212 981.12</b>

Ce programme a été estimé à 212 981.12€TTC. Il précise que cette 3<sup>°</sup> tranche de fera l'objet de demande de subvent<sup>°</sup>.

**Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité décide d'adopter dans sa totalité la 3<sup>ème</sup> tranche du PPG pour 212 981.12 € TTC, d'inscrire en investissement, au BP 2018, le montant 170 317,60€ HT soit 204 381.12 € TTC et en fonctionnement, au BP 2018, le montant de 8 600 € TTC.**

#### Etat d'avancement de l'étude de bassin versant de la Dronne aval (dept 17 et 33)

M. Michel FOULHOUX Vice-Président rappelle au comité syndical que le Bureau d'étude Artelia de Bordeaux a remporté le marché public d'étude du bassin versant de la Dronne aval, pour un montant de 24 950 € HT. Il en expose l'avancé : **Phase 1, état des lieux** : réalisée et validée en Comité de pilotage, **phase 2, diagnostic territorial** : réalisée et validée en COPIL, **phase 3, élaboration de la stratégie de gestion** : réalisée et validée en COPIL le 13/12/2017, **phase 4, finalisation du plan pluriannuel de gestion (PPG)** : Début 2018 (mars 2018), et **phase 5, constitution du dossier de déclaration d'intérêt général (DIG)** : début 2018 (entre 9 et 12 mois), jusqu'à obtention de la DIG.

## Animation Natura 2000 Vallée de la Dronne : état d'avancement et recrutement

---

M. Stéphane BEGUERIE, Vice-Président, rappelle à l'assemblée la délibération 22/2017 du 19/06/17 qui autorisait le Président à répondre au MAPA et à recruter un agent en cas d'obtention du marché.

EPIDOR a lancé une consultation pour l'animation de ce site Natura 2000. Le Syndicat a candidaté, début septembre 2017, pour le lot 2 : dpt 16, 17 et 33. Notre offre a été retenue le 16/10/17, pour un montant de 11 400 € TTC pour un marché partant du 01/07/17 au 30/06/18. Marché renouvelable 2 fois. Temps de travail : 0,15 ETP 2<sup>e</sup> semestre 2017 et 0,15 ETP 1 semestre 2018. Il explique que l'**offre d'emploi** a été diffusée le 27/10/17. 105 candidatures ont été reçues. 5 personnes ont été sélectionnées pour participer à la commission de recrutement le 06/12/17. A l'issue de cette réunion, **le candidat retenu est M. Eric BONIS**, 49 ans, domicilié à LAGORCE (33). Il a une très bonne expérience en tant que technicien rivière. Son CDD de droit public, d'un an, renouvelable, sera signé, pour un début de contrat au 08/01/18.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial, catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour 12 mois, du 08/01/17 au 07/01/19 inclus, que cet agent assurera des fonctions de technicien milieux aquatiques et animateur Natura 2000 à temps complet et que la rémunération de l'agent sera calculée sur l'indice brut 351 et indice majoré 328, du grade de recrutement. La rémunération de base pourra être complétée avec le RIFSEEP.*

## Plan de financement des postes pour 2018 pour l'animation et le suivi des cours d'eau

---

M. Stéphane BEGUERIE, Vice-Président, rappelle à l'assemblée que les programmes d'étude et de travaux sont gérés par un responsable des services/technicien milieux aquatiques, un **technicien milieux aquatiques et une secrétaire à mi-temps. Depuis 2016 et encore plus à partir de 2018 avec la GEMAPI**, de nouveaux besoins d'animations et de suivis apparaissent consécutivement à la fusion avec le SIAH de la Dronne, avec la mise en œuvre du PPG Tude et Dronne 16, le PPG Dronne aval, l'extension de périmètre et la prise en compte des 4 compétences de la GEMAPI.

Face à cette charge de travail, il est nécessaire, de venir renforcer l'équipe technique. C'est pourquoi, au 08/01/18, afin d'assurer l'animation à l'échelle de 52 de communes et 4 EPCI FP présentes sur le bassin versant sous compétence et sur plus de 300 km de cours d'eau, un 3<sup>e</sup> poste de technicien milieux aquatiques à temps partiel (0.55 ETP) sera créé.

Le poste de secrétariat technique viendra appuyer les 3 techniciens sur toutes les missions d'animation et de suivi autres que la gestion administrative du syndicat.

**Dépenses de fonctionnement : frais directs et indirects pour 2018** : pour les 3 techniciens (3 ETP) : salaires chargés + dépenses de fonctionnement liés aux postes + communication : 125 029 € et pour 1 secrétaire (0,2 ETP) : 6 757 €.

**Dépenses d'investissement pour les demandes subventions liées aux postes** : certains partenaires financiers peuvent aider sur l'acquisition du matériel en subventionnant annuellement la part d'amortissement de l'achat. D'autres partenaires peuvent financer ces dépenses en 1 seule année : barque électrique : 1 975 € HT, amortissement sur 5 ans (AEAG), achat 2017 : année 2 : 395 € / an, véhicule tout terrain : 25 000 € HT, amortissement sur 5 ans (AEAG), achat 2017 : année 2 : 5 000 € / an, ordinateur : 916 € HT, amortissement sur 1 an (AEAG), achat 2018 : (0.55 ETP) : 916 € et véhicule tous chemins : 25 000 € HT, amortissement sur 5 ans (AEAG), achat 2018 : année 1 : 0.55 ETP 2 750 € / an. Soit 9 061 € pour 2018 qui seront indiqués dans les dossiers de demande de subventions.

*Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité décide de prendre en compte l'ensemble des dépenses liées aux trois postes de technicien milieux aquatiques pour 2018 pour un montant total de **125 029 €** (2.55 ETP), de prendre en compte l'ensemble des dépenses liées au poste de secrétariat technique pour **6 757 €** (0.2 ETP) et d'inscrire au BP 2018 l'ensemble des dépenses, de l'acquisition d'un nouveau véhicule tous chemins pour un montant de **25 000 € HT** et d'un ordinateur portable d'un montant de **1 666.66 € HT** pour le nouveau technicien milieux aquatiques,*

## Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du BP 2018

---

M. Michel FOULHOUX, Vice-Président, rappelle à l'assemblée que lors du Comité Syndical du 19/06/17, il a été décidé de procédure de recrutement d'un agent contractuel au syndicat. Afin de mener à bien ces missions, cet agent aura besoin d'un véhicule et d'un ordinateur portable. Son embauche est prévue au 08/01/18, il est proposé l'achat du véhicule et d'un ordinateur avant le vote du BP 2018. Il explique que: *« jusqu'à l'adoption du budget, la collectivité territoriale peut liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent »*. Il y a possibilité d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget, avant le vote du BP 2018, selon la répartition suivante : **Opération 134 acquisition matériel** : article 2182, matériel de transport : 30 000 € TTC et article 2183, matériel informatique : 2 000 € TTC.

*Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, autorise le Président à engager, liquider et mandater, sur le budget du syndicat, avant le vote du BP 2018 les dépenses d'investissement, répartis comme suit : **opération 134 ACQUISITION DE MATERIEL** : article 2182 : matériel de transport : 30 000 € TTC et article 2183 : matériel de bureau et informatique : 2 000 € TTC.*

## Décision modificative n° 4 du BP 2017

M. Michel FOULHOUX, Vice-Président, expose au Comité Syndical qu'il y a lieu de régulariser la comptabilité des subventions d'investissement, suite à une erreur d'imputation, il y a lieu d'ouvrir les crédits selon les écritures suivantes sur le BP2017 :

Chapitre	Article	Fonction	INTITULE	DEPENSES	RECETTES
041	1312	831	Subventions d'équipement transférables - Régions	+ 11 302.50 €	
041	1313	831	Subventions d'équipement transférables - Départements	+ 18 318.96 €	
041	1318	831	Subventions d'équipement transférables - Autres	+ 9 342.90 €	
041	1322	831	Subventions d'équipement non transférables - Régions		+ 11 302.50 €
041	1323	831	Subventions d'équipement non transférables - Départements		+ 18 318.96 €
041	1328	831	Subventions d'équipement non transférables - Autres		+ 9 342.90 €
<b>TOTAL</b>				<b>+ 38 964.36 €</b>	<b>+ 38 964.36 €</b>

*Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de l'ouverture des crédits nécessaires, tels que présentés ci-dessus, afin de régulariser la comptabilité des subventions d'investissement.*

## Règlement des factures internet et téléphone par prélèvement

M. Bernard HERBRETEAU, Vice-Président, rappelle que les collectivités ont, de par leurs statuts, un délai légal de 30 jours pour régler les factures via un virement administratif. Cependant notre contrat avec Bouygues Télécom n'est pas un contrat professionnel (plus chère) mais un contrat pour les particuliers. Nous n'avons donc que 15 jours pour payer les factures. Le temps de traitement d'une facture peut être plus ou moins long il est donc arrivé que le délai de 15 jours soit dépassé. C'est pourquoi, il est proposé de mettre en place un prélèvement automatique pour les factures d'internet et de téléphone avec Bouygues Télécom, dès que possible.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité, décide du règlement par prélèvement des factures internet et téléphone avec Bouygues Télécom.*

## Dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonie »

Considérant que la nature 6232 relative aux dépenses « fêtes et cérémonies » revêt un caractère imprécis du fait de la grande diversité des dépenses que génère cette activité, M. Bernard HERBRETEAU, Vice-Président propose de prendre en charge au compte 6232, les dépenses suivantes :

- L'ensemble des biens, services et objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, diverses prestations et cocktails servis lors des différentes réunions ...,
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des naissances, mariages, décès, départs à la retraite, mutations ou lors de réceptions officielles,
- Le règlement des factures de sociétés et d'intervenants et autres frais liés à leurs prestations,
- Les frais de restauration des élus, des agents du syndicat et d'invités, liés aux actions du syndicat, ou l'occasion d'évènements ponctuels, les frais d'annonces, de publicité et les parutions liés aux manifestations ...

*Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'affecter les dépenses détaillées ci-dessus au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget.*

## Actualisation de la convention de mise à disposition des locaux avec la commune de Rioux-Martin

M. Michel FOULHOUX, Vice-Président, rappelle au Comité Syndicat la délibération n° 434 du 04/12/2013, qui a approuvée le renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux, d'une durée 3 ans, entre le syndicat et la commune de RIOUX-MARTIN. Cette convention arrive à échéance au 31/12/17. Il convient de voir les conditions d'un renouvellement éventuel. La surface des locaux utilisée et les modalités de remboursement des photocopies ayant changés, il propose de modifier cette convention comme suit, en accord avec RIOUX-MARTIN :

**Article 1<sup>er</sup> : Objet de la convention** : RIOUX-MARTIN met à disposition du SABV de la Dronne aval, sous la responsabilité du Président, les locaux communaux suivants, à titre exclusif : 2 bureaux de 25 m<sup>2</sup> chacun (un seul de 25 m<sup>2</sup> en 2017), soit 50 m<sup>2</sup>, au 1<sup>er</sup> étage de la Mairie avec électricité et chauffage compris et un local technique de 80 m<sup>2</sup>, grange de Chez Martin, avec eau et électricité. Les toilettes, les salles de réunion et des fêtes sont mis à disposition gratuitement.

**Article 2 : Durée de la convention** : la présente convention est consentie pour 3 ans à compter du 01/01/18 et jusqu'au 31/12/20. Cette convention est renouvelable par tacite reconduction et dès changement d'un des signataires.

**Article 3 : Location et participation financière** : Pour tous ces services, il est demandé au SABV de la Dronne aval une location de 4 000 € par an (contre 2 850 € en 2017), soit 333.33 € par mois, correspondants aux biens ci-dessous : 3 000 € en 2018 (contre 1 800 € en 2017 pour 25 m<sup>2</sup>) = pour 2 bureaux, surface totale de 50 m<sup>2</sup> au 1<sup>er</sup> étage de la Mairie avec électricité et chauffage, 1 000 € en 2018 (contre 975 € en 2017 pour 80 m<sup>2</sup>) = pour le local technique de 80 m<sup>2</sup> dans la Chez Martin avec eau et électricité. Cette somme est payable en une seule fois, au terme d'une année échue.



**Photocopieur** : Les photocopies seront facturées au syndicat en fin d'année, par la commune de RIOUX-MARTIN, en fonction du nombre de copies réalisées pour le compte propre du syndicat (compteur). Le prix pour les copies couleur et pour les copies noir et blanc, prendra en compte, les coûts réels des copies, le loyer du copieur et le papier, payés par RIOUX-MARTIN. Cette somme est payable en une seule fois, au terme d'une année échue.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'accepter** la révision de la convention avec le commune de RIOUX-MARTIN, pour la mise à disposition de locaux, pour une somme de 4 000 € / an et de régler, en plus de cette somme, les photocopies à la commune de RIOUX-MARTIN en fonction du nombre de copies réalisées pour le compte propre du syndicat (compteur) et que cette nouvelle convention prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour 3 ans,

## **Actualisation et renouvellement de la convention avec le chantier d'insertion PASS Sud Charente**

---

M. Stéphane BEGUERIE, Vice-Président, rappelle à l'assemblée la délibération n° 431 du 22/09/2014, qui a approuvée le renouvellement de la convention de partenariat, d'une durée 3 ans, entre le syndicat et le chantier d'insertion PASS sud Charente. Cette convention arrive à échéance au 31/12/17. Il convient de voir les conditions d'un renouvellement éventuel. Il précise que l'association amène toutes les satisfactions attendues eu égard des treize années de partenariat. Il rappelle que le syndicat a 2 membres élus au sein du CA de cette association M. Joël BONIFACE, qui occupe la fonction de Vice-Président et Mme Nicole GEIMOT, membre du CA. Il explique que de son côté, PASS va faire évoluer les modalités d'adhésions de ses membres au 01/01/18 afin de répondre à des évolutions structurelles.

Depuis 2004 les partenaires du chantier d'insertion participaient au fonctionnement du chantier à travers une subvention annuelle et les adhésions en tant que membre étaient payées par les bénévoles qui représentaient respectivement chacune de leurs structures. Pour le cas du syndicat, cette subvention était de 2 800 € / an. Elle était versée annuellement et les prestations réalisées pour le syndicat faisaient l'objet d'une facturation.

En 2018, un nouveau mode de fonctionnement sera mis en place par PASS, la subvention de fonctionnement disparaîtra et sera remplacée par une simple adhésion (200 € / an), qui sera demandée aux collectivités souhaitant conventionnées et qui bénéficieront des prestations payantes et d'une facturation par PASS. Cette modification ne change que la forme mais pas le fond des rapports qui lient les structures.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de continuer** le partenariat et les actions menés avec l'association PASS, de **signer** une nouvelle convention de 3 ans à partir du 01/01/18 et d'adhérer à PASS, via une adhésion annuelle de 200 € et que les chantiers qui seront confiés à PASS feront l'objet de facturations de la part de ce dernier.

## **Institution du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) avec versement de l'IFSE et du CIA pour la filière technique**

---

M. Bernard HERBRETEAU, Vice-Président, expose que le RIFSEEP se compose d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) tenant compte du niveau d'expertise et de responsabilité du poste occupé (part fixe, indemnité principale fixe) ; et d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) (part variable, facultative). Il précise que ce régime indemnitaire va se substituer à l'ensemble des primes versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est prévu.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents décide :**

**De mettre en œuvre l'IFSE et le CIA, à compter du 01/01/18 au profit des agents territoriaux du syndicat relevant des cadres d'emplois suivants : adjoints techniques.** La prime pourra être versée aux fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public occupant des emplois similaires à ceux des fonctionnaires territoriaux concernés, dans la mesure où leur contrat d'engagement le prévoira expressément.

**De retenir comme plafonds de versement de l'IFSE et du CIA** ceux afférents aux groupes de fonctions déterminés par les services de l'Etat et d'appliquer les évolutions ultérieures de ces montants de référence. **Ces montants plafonds** sont établis pour un agent à temps complet et ils seront **réduits au prorata de la durée effective du temps de travail.**

**De répartir ainsi qu'il suit les emplois** entre les groupes de fonctions en s'appuyant sur les critères suivants : les fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception, la technicité, l'expertise, l'expérience ou qualification...

Groupe 1 : responsable technique milieux aquatiques, montants annuels de l'IFSE : 11 340 €, du CIA : 1 260 €

Groupe 2 : agents de milieux aquatiques, montants annuels de l'IFSE ; 10 800 €, du CIA : 1 200 €.

**De fixer les attributions individuelles d'IFSE** à partir du groupe de fonctions et selon les sujétions liées à l'emploi occupé et l'expérience professionnelle acquise par l'agent bénéficiaire définie suivant les critères suivants : la capacité à exploiter l'expérience acquise, le parcours de l'agent avant l'arrivée sur le poste, l'approfondissement des savoirs techniques...

**De convenir que l'IFSE fera l'objet d'un réexamen** : en cas de changement de fonctions, au moins tous les 4 ans, sans changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent et en cas de changement de grade et **de fixer les attributions individuelles du CIA à partir** du groupe de fonctions et selon la valeur professionnelle et de l'investissement de l'agent appréciés lors de l'entretien professionnel selon les critères suivants : les résultats professionnels, la réalisation des objectifs, les compétences professionnelles et techniques. **De rappeler que les critères sus-énumérés se traduiront dans le**

montant déterminé individuellement par voie d'arrêté pris par M. le Président, de verser l'IFSE mensuellement et le CIA annuellement. De fixer les règles de versement de l'IFSE et du CIA aux agents absents dans les conditions suivantes et pour les cas suivants : maintien dans les proportions du traitement pour les congés annuels, les congés de maladie, de congé pour accident de service ou de maladie professionnelle et de maternité, paternité ou adoption. De garantir aux agents bénéficiaires le maintien lors de la mise en œuvre du RIFSEEP, des compléments de rémunération qu'ils percevaient antérieurement et d'interrompre au 01/01/18, en raison de l'attribution de l'IFSE et du CIA, le versement de l'IAT et d'abroger, à cette date, la délibération n° 460 du 04/03/15.

## Gestion de l'eau, des milieux aquatiques et prévention des inondation : GEMAPI

M. Joël BONIFACE, Président, présente à l'assemblée les conséquences du transfert de la compétence GEMAPI aux EPCI à fiscalité propre sur la composition du Comité Syndical d'un syndicat mixte fermé. La compétence en matière de GEMAPI deviendra obligatoire au 01/01/18 pour les CDC, les communautés d'agglomération. En application des articles L.5214-21 et L.5216-7, chaque EPCI Intercommunal à fiscalité propre va se substituer à tout ou partie de ses communes membres au sein des syndicats compétents en la matière (dès lors que le périmètre de ces derniers excède celui de l'EPCI FP). A ce jour, notre syndicat qui a le statut de Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) est composé uniquement de communes. Du fait de la mise en œuvre de la GEMAPI, au 01/01/18 il deviendra automatiquement un syndicat mixte fermé uniquement composé d'EPCI-FP.

Les délégués qui siégeront au futur syndicat mixte, seront désignés au courant janvier 2018 par les CDC. Le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres, conseiller communautaire, ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre. Les délégués qui ne sont pas élus conseillers municipaux ne pourront pas être élus délégué. La commune nouvelle de Montmoreau aura toujours 5 délégués (nombre des anciennes communes). En 2018, les statuts du syndicat donnent toujours la possibilité aux EPCI-FP d'avoir une représentation de toute leurs communes (1 titulaire + 1 suppléant / commune) se trouvant dans le périmètre de compétence du syndicat. Les élus ont fait ce choix car ils connaissent la nécessité d'avoir des élus de proximité, qui ont la connaissance du terrain, des riverains et qui participent à la construction des projets du syndicat. Par conséquent, le Président suggère, que si les communes souhaitent maintenir leur représentation dans le syndicat, de manifester leur volonté auprès des leurs EPCI à fiscalité propre, c'est également la volonté des CDC et de la CALI que de conserver les élus actuel, de proximité, si ils sont au moins conseillers municipaux. Les communes qui avaient deux délégués n'auront plus qu'1 titulaire et 1 suppléant.

Les EPCI FP auront 1 mois (31/01/2018) pour désigner leurs représentants au sein du comité syndical, puis que la nouvelle assemblée délibérante pourra être installée dans la quinzaine qui suivra et procédera à l'élection du président et des vice-présidents. Le délai maximal pour élire le président et les vice-présidents sera donc le 15/02/18.

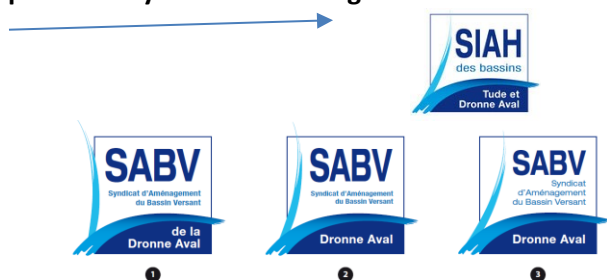
## Point d'étape sur la modification des statuts

M. Joël BONIFACE, Président, expose à l'assemblée que les nouveaux statuts du syndicat ont été approuvés par la majorité des communes et l'arrêté modifiant la décision institutive du SIAH des bassins Tude et Dronne aval a été signé par les 3 Préfets (16/17/33). Les nouveaux statuts prendront effet au 30/12/17 et le syndicat se verra changer de dénomination en devant le syndicat d'Aménagement du Bassin Versant de la Dronne aval (SABV Dronne aval)

## Autres

**Proposition nouveau logo pour 2018** : M. Bernard HERBRETEAU, Vice-Président, explique que suite à la modification des statuts au 30/12/17 et du changement de nom du syndicat, il convient de revoir le logo du syndicat. **Au 30/12/17, le syndicat s'appellera le Syndicat d'Aménagement du bassin versant de la Dronne aval (SABV Dronne aval)**

Logo actuel :



Le Comité Syndical valide la 3<sup>ème</sup> proposition (0 voix pour la 1<sup>ère</sup>, 1, 7 voix pour la 2 et le reste pour la 3).

Propositions :

**Présentation d'outils de communication** : Dans le cadre des programmes pluriannuels de gestions des cours d'eau, il est prévu de réaliser un volet communication à destination de différents types de publics. Il est proposé de travailler sur un certain nombre d'outils afin de mieux faire comprendre les actions du syndicat, de sensibiliser le publics aux grands enjeux présents sur notre territoire et de valoriser nos savoirs faire. Outils présentés en salle et lors de la séance : panneaux de chantier, site internet, presse et expositions itinérantes (prêt). A développer : guides, expositions, films...